



Commune
de
LE HAM

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

ID : 053-215301128-20230106-DP_23M2001-AU

S²LOW

DOSSIER N° DP 053 112 23 M 2001

**CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION TACITE A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Date de dépôt de la demande d'autorisation	06/01/2023
Date d'affichage de l'avis de dépôt en mairie	06/01/2023
Demandeur	BOUHOUD Hervé 46, la Rousselière 53250 LE HAM
Projet	Modification d'ouverture, rénovation de couverture
Surface de Plancher de Construction	0 m ² créées
Destination	habitation
Terrain	F 303 – F 460 – F 474 46, la Rousselière 53250 LE HAM

Monsieur,

Le Maire au nom de la Commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur Hervé BOUHOUD, enregistrée sous le numéro DP 053 112 23 M 2001, portant sur la modification d'ouverture et la rénovation de la couverture.

Cette déclaration préalable, dont l'avis de dépôt a été affiché à la mairie de Le Ham à partir du 06/01/2023, est autorisée tacitement depuis le 06/02/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Enfin, je vous invite à vous reporter au récépissé qui vous a été délivré lors du dépôt en Mairie de votre demande d'autorisation concernant les modalités d'application de cette décision de non-opposition et aux informations complémentaires listées ci-contre.

Je vous rappelle néanmoins les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision : **l'affichage sur le terrain** et le **formulaire de DAACT** à retourner à l'achèvement des travaux.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision éventuelle et avec mes meilleurs sentiments.

A LE HAM, le 07/02/2023
Pour le Maire, L'Adjoint par délégation,
Sébastien RAGOT